

année, fèves ; 8e année, avoine semée avec du trèfle ; 9e année, trèfle ; 10e année, blé.

*Sixième assolement.*—1ère année, trèfle ; 2e année, pois ; 3e année, blé ; 4e année, sarrasin ; 5e année, blé ; 6e année, orge ou avoine semée avec du trèfle.

Cette succession de cultures pendant une période de trois années ou plus est ce que l'on appelle *rotation*. Nous donnons celles qui précèdent comme exemples ; mais chacun doit adopter l'assolement qu'il croit convenir le mieux au sol qu'il cultive, aux débouchés qui lui sont ouverts, à ses besoins et à ses goûts. Lorsqu'il a du fumier à sa disposition, il doit l'employer de préférence pour la culture sarclée. Un des plus grands bienfaits des assolements est de tendre à détruire les insectes qui rongent les plantes. Comme chaque insecte a une plante particulière sur laquelle il vit et dont il vit, il est clair, que, si l'on sème sur le même terrain la même plante pendant plusieurs années consécutives, cet insecte trouvant toujours une nourriture qui lui convient pourra se propager d'une manière effrayante. Mais si après cette plante, le blé par exemple, ou plante des patates, il n'y a pas de doute que les larves qui ont déposé les insectes ne trouvant pas une nourriture convenable, périront.

La partie que l'on quitte pour faire paître les bestiaux doit être préalablement semée en graine de trèfle ou bien de trèfle et de mil, c'est là la formation de prairies artificielles qui doit remplacer la ruineuse jachère. Il y a un grand nombre de plantes qui peuvent entrer dans la formation des prairies artificielles, nous nous bornons ici au mil et au trèfle, parce que ce sont celles dont la culture est la plus suivie en ce pays. Personne ne nierait qu'une prairie puisse nourrir plus d'animaux qu'une jachère de même dimension. En substituant les prairies artificielles aux jachères, on pourra donc nourrir un plus grand nombre de bestiaux. On se procurera par là une plus grande masse d'engrais et par suite des récoltes plus abondantes.

Avec les plantes destinées à former la prairie artificielle on sème communément du blé, de l'orge ou de l'avoine, jetés clair afin qu'elles n'étouffent pas les plantes qu'on se propose particulièrement de faire produire à la terre. Cet ensemencement protège les jeunes plantes fourragères contre la sécheresse et la trop grande ardeur du soleil. On moissonne ces céréales au temps ordinaire. Tout le monde connaît la culture du mil. Si l'on sème le trèfle seul, il faut en mettre environ 15 livres par arpent. Comme cette graine est très fine on la mêle avec du sable afin de la semer plus uniformément. On choisit pour semer la veille d'une pluie, afin d'éviter la peine du hersage ; il faut craindre d'ailleurs de trop recouvrir cette semence. Il faut au trèfle des terres un peu humides qu'elles soient d'ailleurs fortes et grasses, légères et sablonneuses. On active beaucoup le développement de cette semence en la graissant d'abord avec de l'huile et ensuite en la roulant dans de la cendre ou de la suie et mieux dans du plâtre. Le plâtre a surtout un effet merveilleux lorsqu'on le répand sur le trèfle au commencement de la croissance. Le trèfle ne dure que de deux à

quatre ans. Il dispose très bien les cochons à l'engraissement. Nous conseillons aux cultivateurs qui ne veulent pas le cultiver en grand d'en ensemer au moins un petit coin de leur terre pour cette fin.

Voici la manière de le récolter : On réserve de préférence le fourrage de la seconde coupe que l'on fait au mois de septembre. On juge la graine en parfaite maturité, lorsque la capsule qui la contient étant froissée dans la main, laisse échapper la graine qui est d'une couleur violette. Alors on fauche le trèfle, après l'avoir laissé bien sécher on le porte à la grange où on sépare avec le fléau immédiatement les têtes de leurs tiges et on les garde dans des sacs en un lieu sec jusqu'au moment de la semence. A cette époque on les expose au soleil, on les bat au fléau si cela est nécessaire, puis on passe la graine au vent jusqu'à ce qu'elle soit dégagée de toute substance étrangère.

### Le commerce des œufs et des volailles

#### BULLETIN N° 2

Nous venons de recevoir le deuxième bulletin sur ce commerce entre le Canada et la Grande Bretagne.

Il contient le rapport de M. John Saunders, expéditeur expérimenté d'œufs et de volaille, envoyé en Angleterre dans le but de faire une enquête sur la possibilité de ce commerce. Nous nous hâtons d'en extraire les parties les plus importantes.

D'après une étude soigneuse et complète, j'en suis venu à la conclusion que l'on pourrait établir et faire un commerce considérable entre le Canada et l'Angleterre. La coutume du commerce dans ce dernier pays est, que les maisons commercent considérablement sur les produits de certains pays. Ainsi, par exemple, une maison s'occupera des volailles et œufs de la France ; une autre de l'Espagne ; une autre de la Hollande ; une autre de l'Irlande, et ainsi de suite, et vu que leurs relations commerciales sont établies avec le producteur étranger et avec le consommateur anglais, il faudrait peut-être un peu de temps pour les amener généralement à s'occuper des articles canadiens. Toutefois, je constate qu'il existe une tendance prononcée de faire l'essai de nos volailles, et je joins ici des rapports d'entrevues que j'ai eues pendant mon séjour en Angleterre avec des hommes engagés dans ce commerce. Une maison de Liverpool, MM. Nelson & Fils, qui contrôlent près de 500 boutiques de viandes dans diverses parties de l'Angleterre, et qui de plus possède un immense entrepôt réfrigérant à Liverpool, a offert de prendre tous les articles canadiens qui lui seront envoyés et de les placer sur le marché au taux ordinaire de 5 pour cent de commission, et elle a aussi offert -- et ceci, à mon avis, est un privilège de haute importance -- de donner aux expéditeurs canadiens, *gratis*, l'usage de son entrepôt froid (lequel peut loger la totalité du produit canadien) pour la conservation en bon état de ceux des effets qui, pour cause de marchés inég